

Déclaration de Sylvie Altman au Conseil municipal du 13 mars 2018

concernant les inondations

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Notre Ville et particulièrement les habitants de Triage et Belleplace-Blandin ont été durement touchés par l'épisode de crue majeure que nous avons connu aux mois de janvier et février.

Cette crue vient s'ajouter, pour les habitants et notre commune, à celle connue il y a 18 mois, dont les dégâts commençaient à peine à être réparés et indemnisés.

L'intensité et la durée de celle-ci sont à souligner. La Seine et l'Yerres ont atteint leur niveau le plus important depuis juin 2016, la crue précédente du même niveau datant de 1982. La première crue de l'Yerres est intervenue dès le 2 janvier, un pic de crue a été atteint le 3 février et un nouveau pic majeur le 21 février. Aujourd'hui encore, tout nouvel épisode pluvieux conduit à une remontée du niveau de l'Yerres nécessitant la mobilisation de moyens communaux.

Face à cette épreuve, je veux saluer tous les agents et cadres de notre service public qui se sont, une fois encore, pleinement mobilisés pour alerter, protéger et aider les habitants : information quotidienne dans tous les quartiers, présence d'agents 24h/24 pour un service de barques et la pose de passerelles, ouverture de centres d'hébergement dans les gymnases, prise en charge des personnes vulnérables, sécurisation des quartiers, délocalisation d'écoles et transports scolaires...

Dans cette épreuve, nous avons pu compter sur la solidarité du Département, du Territoire, d'autres communes mais aussi de bénévoles, d'associations. Je veux également les remercier.

Aujourd'hui encore, cette mobilisation se poursuit pour notamment enlever tous les déchets et encombrants.

La venue du Président de la République le 14 février dernier a été un moment important. A cette occasion, j'ai insisté sur 3 exigences :

1 un fonds d'extrême urgence pour aider les sinistrés

2 la nécessité d'un soutien pour les communes sinistrées

3 la nécessité d'accélérer et d'étendre le projet de renaturation des Berges de l'Yerres à l'ensemble de la zone rouge du PPRI

Sur chacun de ces points, le Président a pris des engagements.

Concernant le fonds d'extrême urgence, L'Etat a confirmé hier la mise en place d'un fonds. Ce fonds, selon les critères fixés par l'Etat, vise à prendre en charge les dépenses relevant de l'urgence : premières nuitées d'hôtel pendant la crise, achat de nourriture et de vêtements...

Un flyer d'information a été distribué dès hier dans les quartiers de Belleplace-Blandin et de Triage. Des permanences sont mises en place au CCAS, avec l'aide de l'EDS, afin de faire le recensement des demandes avant le vendredi 23 mars, date limite fixée par l'Etat.

Ces demandes seront transmises à la Préfecture, et c'est la Préfecture qui attribuera cette aide. Le CCAS informera les demandeurs de la décision de l'Etat."

Sur le soutien à notre commune, la Métropole et la Région se sont engagées à nous aider sur la partie investissement. Je tiens à préciser que comme en juin 2016, les frais engagés par la Ville dépassent plus d'un million d'euros. L'Etat devrait également apporter une dotation qui, espérons le, nous permettra de couvrir les coûts de fonctionnement qui sont très importants.

Enfin, sur **notre projet de renaturation**, je participerai mercredi 21 mars à une réunion sous l'égide du Préfet qui réunira tous les acteurs : l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris, le Territoire, le Département, l'Agence de l'eau, le Syage.

Le projet de renaturation que nous avons engagé dès 2010 vise à créer une zone naturelle d'expansion des crues afin de lutter contre les inondations et protéger les habitants. Le projet consiste à acquérir, démolir et renaturer les parcelles situées sur les berges de l'Yerres (N° impairs du Chemin des Pêcheurs). Ce projet est mené conjointement avec le Département, l'Agence de l'eau, le Syage. Les acquisitions sont financées à 60% par l'Agence de l'eau, 20% le Département et 20% pour la Ville. Depuis 2010, la Ville a acquis 41 parcelles soit 60% des berges.

Au regard des enjeux de protection des populations, la nécessité s'impose d'accélérer le projet et de l'étendre à l'ensemble de la zone rouge du PPRI. Cela correspond à l'acquisition de 100 parcelles supplémentaires. L'ampleur de ce projet et les coûts financiers qu'il représente imposent qu'il soit porté par un acteur d'une autre dimension que la Ville. C'est la raison pour laquelle, j'ai plaidé fortement pour l'engagement de l'Etat, de la Métropole du Grand Paris qui dispose de la compétence concernant la protection des inondations. Ce sera tout l'objet de la réunion la semaine prochaine avec tous les acteurs concernés.

Enfin, je souhaite rappeler que pour faire face aux risques inondations nous avons besoin de porter une vision et une stratégie globales. Il faut s'attaquer aux causes multiples, remettre en cause des modes de développement et d'aménagement du territoire, développer des politiques publiques ambitieuses. Mais nous devons vivre avec ces risques.

C'est pour cela que nous voulons une ville résiliente. Les quartiers de Belleplace et de Triage sont des quartiers urbanisés, classés pour la majeure partie en zones orange et violette du PPRI. Dans ces quartiers, il est indispensable à la fois de limiter la vulnérabilité au risque inondation et de permettre le renouvellement urbain, au risque d'engranger des spirales de dégradation du bâti conduisant à l'apparition d'habitat indigne. La résilience, c'est bien entendu concevoir un bâti, des logements adaptés à la gestion du risque inondation : pilotis, parkings semi enterrés, installation électriques en hauteur, zones tampon naturelles....

Aussi permettez-moi enfin de rétablir certains faits pour s'éviter de fausses polémiques : Non, il n'y aura pas de construction au niveau du 2 Chemin des

Pêcheurs. Cette petite parcelle située le long du chemin des Pêcheurs sera un espace vert. En revanche, notre conseil municipal a bien approuvé la cession de cette parcelle à un promoteur qui entend développer sur ce secteur de la confluence un projet qui doit participer de la restructuration de cette entrée de ville et apporter de la qualité urbaine dans un espace très déqualifié notamment en lien avec le projet de renaturation des Berges.

Un projet qui doit être conforme aux prescriptions du Plan local d'urbanisme révisé et intégrant les exigences du Plan de prévention du risque inondation. Pour information, ce secteur situé en zone orange n'a subi aucun impact lors des 2 grandes crues que nous venons de connaître.

Vivre en intégrant ces risques ne nous conduit pas à figer la ville. C'est même tout le contraire. Développer une ville résiliente doit se concevoir avec les habitants qui doivent en être les acteurs.